



## THE CANADIAN FIREARMS PROGRAM

# SAFELY STORING, TRANSPORTING AND DISPLAYING FIREARMS

Be Safe!

## Prevent Firearms Accidents!

It is important to store, transport and display your firearms safely to prevent accidents and deter loss or theft. Protect yourself and others.

### THESE RULES APPLY TO INDIVIDUALS

### THERE ARE DIFFERENT RULES FOR BUSINESSES

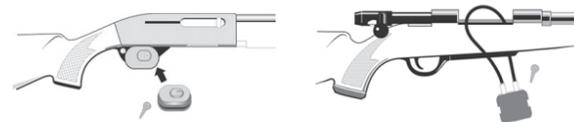
## STORING FIREARMS SAFELY

### Unload and lock your firearms!

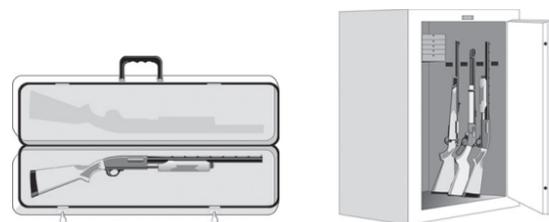
Store the **ammunition** separately or lock it up. It can be stored in the same locked container as the firearms.

### Non-restricted firearms

- Attach a secure locking device, such as a trigger lock or cable lock (or remove the bolt) so the firearms cannot be fired; **or**



- Lock the firearms in a cabinet, container or room that is difficult to break into.



### Restricted and prohibited firearms

- Attach a secure locking device so the firearms cannot be fired **and** lock them in a cabinet, container or room that is difficult to break into; **or**



- Lock the firearms in a vault, safe or room that was built or modified specifically to store firearms safely.
- For automatic firearms, also remove the bolts or bolt carriers (if removable) and lock them in a separate room that is difficult to break into.

## TRANSPORTING FIREARMS SAFELY

### Non-restricted firearms

Non-restricted firearms must be unloaded during transportation.

### Restricted and prohibited firearms

- **Unload** the firearms; **and**
- Attach **secure locking devices** to the firearms; **and**
- Lock the firearms in a sturdy, non-transparent container; **and**
- Remove the bolts or bolt carriers from any automatic firearms (if removable).
- Obtain an Authorization to Transport (call 1-800-731-4000).

### Leaving any class of firearms in an unattended vehicle

- Lock non-restricted firearms and locked containers carrying restricted or prohibited firearms in the trunk or in a similar lockable compartment.
- If the vehicle does not have a trunk or lockable compartment, put firearms and firearm containers out of sight inside the vehicle and lock the vehicle.
- If you are in a remote wilderness area and cannot lock your non-restricted firearms inside your vehicle, unload them and put them out of sight. Attach a secure locking device to the firearms unless they are needed for predator control.



## DISPLAYING FIREARMS SAFELY

### Unload and lock your firearms!

Here are the rules for displaying firearms in your home: **Ammunition** cannot be displayed with, or accessible to, the firearms.

### Non-restricted firearms

- Attach secure locking devices to the firearms; **or**
- Lock the firearms in a cabinet, container or room that is difficult to break into.



### Restricted and prohibited firearms

- Attach secure locking devices to the firearms; **and**
- Securely attach them to something that cannot be moved.
- For automatic firearms, also remove the bolts or bolt carriers (if removable) and lock them in a separate room that is difficult to break into.

Some rules may be different for firearms displayed away from home – for example, at a gun show. Contact the RCMP Canadian Firearms Program (CFP) for more information.

## INFORMATION

For more information, or to report a public safety concern, contact the CFP by one of the following methods:

**1-800-731-4000 (toll-free)**  
[www.rcmp-grc.gc.ca/cfp](http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp)  
[cfp-pcaf@rcmp-grc.gc.ca](mailto:cfp-pcaf@rcmp-grc.gc.ca)

## REMEMBER

- Don't forget to renew your firearms licence before it expires.
- Contact the CFP within 30 days if your address changes.

**This brochure is intended to provide general information. For legal references, please refer to the *Storage, Display, Transportation and Handling of Firearms by Individuals Regulations*.** Provincial, territorial and municipal laws, regulations and policies may also apply.



## PROGRAMME CANADIEN DES ARMES À FEU

### L'ENTREPOSAGE, LE TRANSPORT ET L'EXPOSITION SÉCURITAIRES DE VOS ARMES À FEU

Soyez prudent!

Prévenir les accidents  
mettant en cause une  
arme à feu!

Il est important d'entreposer, de transporter et d'exposer vos armes à feu de façon sécuritaire afin d'éviter la perte, le vol et les accidents. Protégez-vous et protégez les autres.

#### LES RÈGLES SUIVANTES S'APPLIQUENT AUX PARTICULIERS

#### DES RÈGLES DIFFÉRENTES S'APPLIQUENT AUX ENTREPRISES

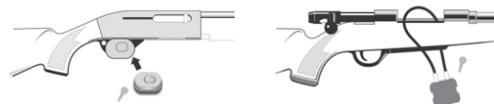
### L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU

#### Déchargez et verrouillez vos armes à feu!

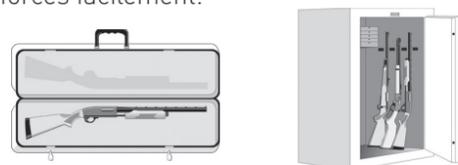
Entreposez les **munitions** dans un endroit distinct ou dans un contenant verrouillé. Vous pouvez les entreposer dans le même contenant verrouillé que l'arme à feu.

#### Armes à feu sans restriction

- Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire, tel qu'un verrou d'arme ou un câble de sûreté (ou retirez le verrou) de façon à rendre les armes à feu inopérantes; **ou**



- verrouillez les armes à feu dans une armoire, un contenant ou une pièce qui ne peuvent être forcés facilement.



#### Armes à feu à autorisation restreinte et prohibées

- Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire de façon à rendre les armes à feu inopérantes **et** entreposez-les dans un contenant, un compartiment ou une pièce verrouillés, qui ne peuvent être forcés facilement; **ou**



- verrouillez les armes à feu dans une chambre forte, un coffre-fort ou une pièce qui ont été construits ou modifiés expressément pour l'entreposage sécuritaire des armes à feu.
- Dans le cas d'une arme à feu automatique, retirez également le verrou ou la glissière (si possible) et verrouillez-les dans une autre pièce qui ne peut être forcée facilement.

### TRANSPORT SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU

#### Armes à feu sans restriction

Les armes à feu sans restriction doivent être déchargées pendant leur transport.

#### Armes à feu à autorisation restreinte et prohibées

- Déchargez** les armes à feu; **et**
- fixez un **dispositif de verrouillage sécuritaire** sur les armes à feu; **et**
- verrouillez les armes à feu dans un contenant solide et opaque; **et**
- retirez le verrou ou la glissière de toute arme à feu automatique (si possible);
- obtenez une autorisation de transport (composez le 1-800-731-4000).

#### Armes à feu de n'importe quelle classe laissées dans un véhicule non surveillé

- Verrouillez les armes à feu sans restriction ou les contenants verrouillés servant à transporter les armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées dans le coffre du véhicule ou dans un compartiment similaire pouvant être verrouillé.



- Si le véhicule n'est pas muni d'un coffre ou d'un compartiment pouvant être verrouillé, placez les armes à feu et les contenants d'armes à feu à l'intérieur du véhicule de façon à ce qu'ils ne soient pas visibles et verrouillez le véhicule.
- Si vous êtes dans une région sauvage éloignée et qu'il vous est impossible de verrouiller les armes à feu sans restriction à l'intérieur de votre véhicule, déchargez-les et placez-les dans un endroit qui n'est pas visible. Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire sur les armes à feu, à moins qu'elles soient nécessaires au contrôle des animaux prédateurs.

### EXPOSITION SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU

#### Déchargez et verrouillez vos armes à feu!

Voici les règles qui s'appliquent à l'exposition d'armes à feu à votre domicile. Les **munitions** ne doivent pas être exposées avec les armes à feu ou être accessibles à proximité des armes à feu.

#### Armes à feu sans restriction

- Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire sur les armes à feu; **ou**
- verrouillez les armes à feu dans une armoire, un contenant ou une pièce qui ne peuvent être forcés facilement.



#### Armes à feu à autorisation restreinte et prohibées

- Fixez un dispositif de verrouillage sécuritaire sur les armes à feu; **et**
- Attachez-les solidement à une structure qui ne peut pas être déplacée.

- Dans le cas d'une arme à feu automatique, retirez aussi le verrou ou la glissière (si possible) et verrouillez-le dans une pièce distincte qui ne peut être forcée facilement.

Certaines règles peuvent différer lorsqu'il s'agit d'armes à feu exposées ailleurs qu'à votre domicile, par exemple, lors d'une exposition d'armes à feu. Veuillez communiquer avec un représentant du Programme canadien des armes à feu (PCAF) de la GRC pour les détails à ce sujet.

### RENSEIGNEMENTS

Pour des renseignements supplémentaires, ou pour rapporter une inquiétude relative à la sécurité publique, vous pouvez communiquer avec le PCAF par l'un des moyens suivants :

1-800-731-4000 (sans frais)  
[www.grc-rcmp.gc.ca/pcaf](http://www.grc-rcmp.gc.ca/pcaf)  
[pcaf-cfp@rcmp-grc.gc.ca](mailto:pcaf-cfp@rcmp-grc.gc.ca)

### RAPPEL

- N'oubliez pas de renouveler votre permis d'armes à feu avant sa date d'expiration.
- Informez-nous dans les 30 jours de tout changement d'adresse.

Ce dépliant a pour but de vous fournir des renseignements généraux. Pour des références juridiques, veuillez consulter le *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers*. Les lois, règlements et politiques des provinces, des territoires ou des municipalités peuvent également s'appliquer.